

PV CONSEIL MUNICIPAL DU 2 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le deux mai, à 21h le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean BOISSIERES, Maire.

Date de la convocation : **25 avril 2018**

Etaient présents : **Mmes BESSON. CHARLET. DEBIEU FAYOLLE. MM. BOISSIERES. FEVRIER-MUZARD. FOURCADE. MALRIEU. OLMOS. PERES. SILLIEN. THOMAS**

Avaient donné procurations : **de A. BARRERE à JL SILLIEN, de S.FOUQUET à M BESSON, de A.ROUX à P.FEVRIER-MUZARD**

S'est excusée : **V. SABALZA**

A été nommée secrétaire de séance : **Hawa CHARLET**

Approbation du PV du Conseil Municipal du 10 avril 2018 à l'unanimité.

1. ARRET PROJET DU PLU

La commune de Saint-Paul-sur-Save a lancé la révision de son Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) par délibération du Conseil Municipal le 8 juillet 2015.

Comme vous le savez, la commune est aidée par le cabinet Urbactis, en charge de la réalisation du dossier de PLU et par l'Agence Technique Départementale 31.

Pour rappel, l'élaboration du PLU se décline en quatre temps :

- Une première phase de diagnostic territorial, afin de définir les atouts et les faiblesses de la commune ;
- Une deuxième phase de définition du projet politique à horizon 2030 : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) approuvé en conseil municipal de juillet 2017.
- Une troisième phase d'élaboration de la partie technique du dossier : règlement écrit et graphique et orientations d'aménagement et de programmation.

Nous en sommes à ce stade, le projet du PLU doit être arrêté en Conseil Municipal, et transmis pour avis aux Personnes Publiques Associées (état, département, chambre d'agriculture...). Il sera ensuite soumis à enquête publique (septembre/octobre 2018).

L'approbation du PLU est prévue pour la fin de l'année 2018.

Monsieur le Maire rappelle :

- les raisons qui ont conduit la commune à engager la révision du PLU ;
- le débat qui s'est tenu au sein du Conseil Municipal dans sa séance du 11 juillet 2017 sur les orientations générales du PADD ;
- les principales options, orientations et règles que contient le projet de PLU ;
- les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre et le bilan qu'il convient de tirer de cette concertation.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les modalités de concertation définies par la délibération en date du 8 juillet 2015 :

- ✓ Insertion d'articles présentant l'avancement du projet de révision du PLU sur le site Internet de la commune, dans le bulletin municipal et/ou sur tout autre support de communication ;
- ✓ Installation de panneaux d'exposition et mise à disposition du public d'un cahier de recueil des observations en mairie ;
- ✓ Organisation d'une réunion publique.

Celles-ci se sont déroulées de la manière suivante :

- ✓ information régulière sur l'avancement du projet de PLU apportée dans le bulletin municipal (une à deux fois par an) tout au long de la révision et informations diffusées sur le site Internet ;
- ✓ cahier de recueil des observations mis à disposition en mairie tout au long de la révision du PLU, et a recueilli 3 requêtes qui ont été étudiées par la commune et ont reçu une réponse favorable quand elles étaient compatibles avec le projet communal. ;
- ✓ panneaux exposés en mairie pour présenter de manière pédagogique le PLU ;
- ✓ réunion publique organisée le 11 octobre 2017 pour présenter la synthèse du diagnostic et des orientations générales du PADD, le diaporama présenté a ensuite été mis sur le site Internet.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du rapport rédigé par le cabinet Urbactis qui a analysé et commenté les demandes des habitants et justifié les suites qui leur ont été données.

Débat questions/réponses

M FOURCADE s'étonne des choix faits en matière de priorité concernant les zones urbanisables. Le maire souligne un processus long.

Aujourd'hui est une étape importante.

Remerciements à ceux qui travaillent depuis juillet 2015 pour en arriver là :

- L'ATD Fabienne GUERRA, URBACTIS Julie DELPY,
- L'équipe administrative et plus particulièrement Marie TISSOT,
- Les élus Sophie DEBIEU FAYOLLE, Jean-Luc SILLIEN, Jean-Louis MALRIEU,
- Les Personnes Publiques Associées (PPA) qui nous ont accompagnés dans un esprit constructif.

Pour aujourd'hui, dans les grandes lignes, on sait où on va pour les 15 ans à venir :

- maîtrise de l'évolution de la population (2020-2030)
- fil conducteur sur l'évolution
- réhabilitation du cœur du village
- La Boère
- le stade
- cohérence de la tâche urbaine
- développement économique (commerce, artisanat, emploi sur place)
- préservation de l'espace agricole et naturel qui contribue à la qualité de vie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité absolue (12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention)

- **d'approuver le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire et est annexé à la présente délibération,**
- **d'arrêter le projet de PLU, tel qu'il est annexé à la présente délibération**
- **et de soumettre pour avis le projet de PLU aux personnes publiques associées et consultées.**

2. SDEHG ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE MENVILLE

- Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune en date du 20/03/2018 concernant l'extension du réseau d'éclairage public Route de Menville, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante :
- Dépose de 2 appareils d'éclairage public vétustes, construction d'un réseau souterrain, fourniture et pose de sept ensembles d'éclairage public composés chacun d'un mât cylindro-conique de six mètres de hauteur en acier thermo laqué supportant à appareil à LED 36W équipé d'un réducteur de puissance.
- Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/>	TVA (récupérée par le SDEHG)	6 929 €
<input type="checkbox"/>	Part SDEHG	28 160 €
<input type="checkbox"/>	Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	8 911 €
<hr/>		
	Total	44 000 €

- Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.
- Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.
- Le conseil municipal approuve l'Avant-projet Sommaire et décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

3. SDEHG ECLAIRAGE PUBLIC PLACE DE L'EGLISE

- Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 20/03/2018 concernant la mise en lumière de la place de l'Eglise dans le cadre du projet d'urbanisation, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante :
 - dépose de 7 appareils d'éclairage public vétustes,
 - construction d'un réseau souterrain,
 - fourniture et pose de 4 ensembles d'éclairage public (sur les RD 87 et RD 1),
 - fourniture et pose de 4 ensembles double (RD 87, RD1 et parking),
 - fourniture et pose de 3 ensembles avec protection mécanique en pied de mât (parking),
 - fourniture et pose d'un ensemble piloté manuellement (Place du marché),
 - fourniture et pose d'un coffret fermé à clé permettant l'allumage du candélabre à commande manuelle
 - et enfin fourniture et pose de deux projecteurs à LED d'illumination 21W encastré dans le sol (Monument aux morts).

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/>	TVA (récupérée par le SDEHG)	11 909 €
<input type="checkbox"/>	Part SDEHG	48 400 €
<input type="checkbox"/>	Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	15 316 €
Total		75 625 €

- Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.
- Si le Conseil délibère favorablement, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.
- Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'Avant-projet Sommaire et décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

4. VENTE TERRAIN SECTION B NUMERO 107

- Pour rappel, La commune possède un terrain situé rue du chai d'une contenance de 250 m². Il s'agit de la parcelle B107, faisant partie de son domaine privé.
- Depuis 2011, ce terrain nu est mis à disposition de HORTID'KO, dans le but qu'y soit développée son activité de fleuriste. En contrepartie, celle-ci nous paye une redevance mensuelle de 100€.
- Aujourd'hui, Hortid'ko a exprimé le souhait d'acquérir cette parcelle afin de pérenniser son activité. Elle souhaite également acheter la parcelle limitrophe.
- Monsieur le Maire propose donc au conseil de vendre ladite parcelle sur la base de 45.50€ le m², ce qui représenterait la somme de 11 360€ la parcelle.

Le Conseil décide à la majorité d'accepter la vente de la parcelle B 107 d'une contenance de 250 m², de fixer son prix de vente à 45.50€ le m², et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer tous documents concernant cette cession.

5. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Demande de M Pierre THOMAS** : Accord du Conseil Municipal concernant la demande sur la parcelle 68 appartenant à la mairie avec pour contraintes :
 - pas de mouvement de terrain,
 - pas de modification des rives,
 - accord préalable de la mairie avant coupe d'arbres,
 - PV commun en fin de chantier.

- **XV DE LA SAVE** Les deux équipes rugby séniors sont championnes des Pyrénées – Félicitations !
- **Participation citoyenne** : Tous les formulaires individuels sont prêts. B THOMAS se charge de la préparation du protocole auprès du capitaine VENTURA.
- **Célébration du 8 mai** : Mardi 8 mai à 10h30 au monument aux morts.
- **Giratoire** : Les travaux vont être bientôt terminés.
- **City parc** : Le dossier de subvention est complet et nous pouvons démarrer les travaux (lancer la consultation).
- **Projet aménagement Place de l'Eglise et route de Menville** : La Communauté de Communes des Hauts Tolosans (CCHT) prépare le dossier de consultation
- **La Boère** : on travaille sur un avant-projet : démolition, aménagement du parc, aménagement d'un parking public, opération bailleur social). Une réunion de présentation commune CM/CCAS sera alors organisée.
- **Bulletin municipal** : urgent, doit sortir avant fin mai.

Séance levée à 23h00

Lors de l'approbation de ce compte rendu, dans la séance du 3 juillet 2018, M. OLMOS, qui avait procuration de Bertrand THOMAS, signale que celui-ci souhaitait que soit précisé que la demande de M. Pierre THOMAS concerne le débroussaillage de la parcelle communale B68.